



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Formation de dirigeants février 2022

- Actions éligibles pour l'ANS « Part Territoriale » pour 2022



A. FAVORISER LA MIXITÉ

- **A 1. Proposer des actions visant à rendre nos activités attractives pour les féminines**

B. RAJEUNIR NOTRE FEDERATION

- **B 1. Proposer des actions visant à capter et fidéliser de nouveaux pratiquants âgés de moins de 25 ans et plus particulièrement les jeunes féminines**
- B 2. Développer des actions en lien avec l'éducation nationale, le sport scolaire (UNSS) ou l'enseignement supérieur et le sport universitaire (FFSU)

C. DÉVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **C 1. Développer le dispositif «Handisub»
dans les différentes activités
subaquatiques**

D. DÉVELOPPER LA PRATIQUE EN TERRITOIRES PRIORITAIRES (QPV/ZRR)

- **D 1. Proposer des actions visant à développer les sports subaquatiques en territoires prioritaires (QPV / ZRR)**

E. PROMOUVOIR LES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

- E 1. Proposer des actions visant à mieux faire connaître nos activités et notre fédération du grand public
- E 2. Proposer des actions innovantes dont développement d'une nouvelle activité

F. FORMER/DIVERSIFIER LES COMPETENCES

- F 1. Proposer des actions visant à améliorer la connaissance fédérale et à mutualiser les « savoir-faire » entre disciplines subaquatiques
- F 2. Inciter et accompagner les jeunes de moins de 25 ans et **plus particulièrement les féminines** à se former aux diplômes fédéraux d'encadrement (secouriste, initiateur, moniteur, entraîneur, juge ou arbitre)
- F 3. Former des encadrants aux modules optionnels « Handisub »

F. FORMER/DIVERSIFIER LES COMPETENCES

- **F 4. Former des encadrants aux modules optionnels "Sport santé »**
- F 5. Former des cadres à l'environnement connaissance des espèces, adaptation des pratiques, des techniques et des aménagements au respect et à la préservation des fonds...

G. PRÉVENIR LES NOYADES / PRÉVENIR LES INCIDENTS ET ACCIDENTS

- G 1. Développer des dispositifs pour sur expérience et d'analyse des incidents et des accidents

H. DEVELOPPER LE SPORT SANTE

- H 1. Proposer des actions « Palmez vers votre bien-être »
- H 2. Proposer des actions « Palmez vers votre santé »



I. DEVELOPPER L'ENGAGEMENT BENEVOLE

- I 1. Favoriser l'engagement bénévole et inciter les jeunes de 16 à 30 ans et **plus particulièrement les féminines** à prendre des responsabilités notamment au sein des instances dirigeantes des clubs

J. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- J 1. Organiser des manifestations éco-responsables (déclinaison charte des 15 engagements)
- J 2. Organiser et/ou participer à des opérations de sciences participatives
- J 3. Former les encadrants et les pratiquants à l'usage du carnet de plongée en ligne et de CROMIS
- J 4. Intégrer les instances de gestion de l'eau et des sites de pratique

K. RESPECTER LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

- K 1. Proposer des actions renforçant la lutte contre les violences dans le sport :
 - harcèlement, violences physiques et sexuelles, discriminations...

L. ETR, ACTIONS SPORTIVES

- L 1. Proposer des actions contribuant au développement de la pratique des disciplines relevant de haut niveau (Plongeon, Apnée et Hockey) (stages, regroupements, séminaires, etc.)
- Action réservée au Comité Régional
- ETR = Équipe Technique Régionale

M. ETR - CADREMENT

- M 1. Organisme de formations au monitorat plongeur 1er degré (MEF1) et/ou au plongeur général 1er degré de NAP, d'Apnée ou de Hockey Subaquatique
- Action réservée au Comité Régional
- ETR = Équipe Technique Régionale

N. ETR ~~OPTIMISATION DE L'ENTRAÎNEMENT~~

- N 1. Organiser des ~~actions~~ d'information et d'échange entre les acteurs de la performance de la ~~discipline~~ réalisation des savoir-faire entre disciplines

O. PPP - ACTIONS SPORTIVES

- O 1. Soutenir le développement régional : aide aux déplacements (participation aux campagnes de découverte et aux épreuves collectives mises en place par la fédération), aides à la formation (CFA, diplômes fédéraux d'encadrement)
- O 2. Organiser des groupements et des stages d'entraînement en direction de la région régionale et plus particulièrement des sportifs listés espoirs
- O 3. Soutenir le fonctionnement des clubs formateurs de niveau 2 et des dispositifs régionaux d'entraînement (DRE) identifiés dans le PPF

P. PPF ENCADREMENT

- P 1. Contribuer à la professionnalisation et à la féminisation de l'encadrement des structures du PPF : vacations, aides à la formation aux diplômes d'Etat dont le BPJEPS option sans scaphandre
- P 2. Aider les entraîneurs des clubs formateurs de niveau 2 à participer au colloque national entraîneurs de haut niveau (aide au déplacement)

Avez-vous des questions ?